ECOLE NATIONALE d'EQUITATION
Le Cadre Noir-Saumur
les Haras nationaux
Institut français du cheval et de l'équitation

# Règlement 2011 du Championnat de FRANCE des Poneys montés de 3 Ans

Le championnat de France des poneys de sport de 3 ans est co-organisé par l'IFCE/les Haras nationaux et la FPPCF. Il se déroulera à Lamotte Beuvron le 18 août 2011.

## 1 - **Conditions d'admission** :

Le championnat est ouvert aux poneys de 3 ans (hongres et femelles) inscrits à l'un des stud-books des races de poneys reconnues en France ou au registre du poney ou portant la seule appellation « origine constatée ». Ils doivent avoir été qualifiés par le délégué de leur circonscription au vu des résultats des concours de 3 ans montés, organisés dans la région.

## 2 – **Sections** :

Les poneys sont répartis en quatre sections distinctes selon leur taille (non ferrés)

| | |
|---|---|
| Section 1 | moins d'1,20 m |
| Section 2 | de 1,20 m à 1,30 m |
| Section 3 | de 1,31 m à 1,40 m |
| Section 4 | de 1,41 m à 1,48 m |

La taille des poneys ne doit pas dépasser 1,48 m non ferré (tolérance : + 1 cm pour ferrures).

## 3 – **Engagements** :

Les directions territoriales adresseront à l'IFCE/Haras de Blois, pour le 30 juillet 2011 au plus tard, les bulletins d'engagement habituels. La mention de **la taille du poney** enregistrée lors des qualificatives et le nom du cavalier sont indispensables à la constitution des sections et des horaires prévisionnels de passage.

Les animaux seront éventuellement toisés par l'IFCE/les Haras nationaux à la demande du jury pour confirmation éventuelle de la constitution des sections.

Le montant de l'engagement est de 25 € par poney et doit être joint à l'engagement (chèque à l'ordre de la FPPCF) et envoyé à l'IFCE/Haras national de Blois, 62 avenue Maunoury, BP 14309, 41043 BLOIS Cedex (à l'attention d'Eric POCHOLLE).

La location d'un box sur le Parc Fédéral est possible auprès de l'ANPFS au 02.54.83.72.00 ou télécopie 02.54.95.96.18 ou mail anpfs@wanadoo.fr (35 € la nuitée ou 70 € pour toute la durée du concours et peut être faite sur le formulaire de réservation disponible sur le site www.solognpony.com).
Une liste d'hébergements extérieurs est disponible sur demande auprès de l'ANPFS.

## 4 – **Conditions administratives et sanitaires** :

Les poneys sont présentés à la toise avec leur document d'accompagnement validé et portant mention des vaccinations obligatoires, attestant de leur vaccination contre la grippe équine (la primo vaccination est constituée de deux injections séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et 92 jours au plus. Les rappels ultérieurs ne doivent pas présenter d'intervalle entre 2 injections supérieur à 12 mois).

IFCE/Haras national de BLOIS / Direction territoriale Centre Ile de France
62, avenue Maunoury / BP 14309 / 41043 BLOIS cedex
eric.pocholle@haras-nationaux.ifce.fr / Téléphone : 02.54.55.22.89 / Télécopie : 02.54.74.86.93

5 – **Déroulement des épreuves** :

Chaque poney participe à trois épreuves :
- une présentation montée (annexe 1).
- une présentation en liberté sur l'obstacle dans un couloir (annexe 2).
- une présentation en main permettant de juger le modèle et les aplombs, en ligne droite au pas et en triangle au trot (annexe 3).

6 – **Harnachement – toilette – présentation**

Pour l'épreuve montée, les poneys sont présentés en filet simple, avec muserolle ; l'usage de guêtres n'est autorisé que pour l'épreuve de saut en liberté Le port de la cravache est autorisé. Les éperons sont interdits. Les poneys sont toilettés : crinière nattée, queue faite ou nattée.

Le cavalier ou la cavalière doit être en tenue de concours, et pour les présentations en main (saut en liberté et modèle) une tenue correcte est exigée des deux présentateurs.

Tout laisser aller sur l'un de ces points pourra entraîner l'élimination sur décision du président du jury.

7 **– Jury**

Pour chaque épreuve, le jury est composé au maximum de quatre personnes. Les représentants de l'IFCE/les Haras nationaux, dont le président, sont désignés par le Directeur Général de l'IFCE/les Haras nationaux. Les représentants des éleveurs sont proposés par la FPPCF, une personne qualifiée dans l'utilisation des poneys peut également être désignée, sur proposition de la FPPCF.

8 – **Notation**

Dans chaque épreuve, les notes sont attribuées suivant la grille de notation en annexe 4.

Des coefficients sont attribués aux épreuves :

- allures : 3 (pas : 1 – trot : 1 – galop :1)
- modèle : 5
- aptitude au saut : 2

Le total maximum est donc égal à 100.

L'échelle de 1 à 10 correspond en général à ces indications, données à titre indicatif :
10 : parfait
9 : excellent
8 : très bon
7 : bon
6 : assez bon
5 : suffisant ou moyen
4 : insuffisant
3 : mauvais
2 : très mauvais
1 : exécrable

IFCE/Haras national de BLOIS / Direction territoriale Centre Ile de France
62, avenue Maunoury / BP 14309 / 41043 BLOIS cedex
eric.pocholle@haras-nationaux.ifce.fr / Téléphone : 02.54.55.22.89 / Télécopie : 02.54.74.86.93

9 – **Classement – prix – récompenses**

Le classement est effectué par section mais il est commun aux hongres et femelles. Les poneys participant la même année à un concours national de race ne seront pas primées.

Dans chacune des sections, des prix sont attribués par l'IFCE/les Haras nationaux. Le barème des prix figure en annexe 5.

10 – **Qualifications**

Les qualifications sont organisées de sorte que les résultats en soient connus avant la date limite d'engagement.

Chaque région dispose d'un quota de poneys à qualifier, sans distinction de sections (annexe 6). La responsabilité de cette qualification appartient au délégué de la région. Le règlement des épreuves qualificatives doit être aussi proche que possible de celui du championnat, de façon à assurer une véritable préparation à ce dernier.

Chaque direction territoriale adressera le plus tôt à l'IFCE/Haras national de Blois la liste des poneys qualifiés. Une liste de suppléants y sera jointe également (à l'attention d'Eric POCHOLLE).

11 – **Horaires du jeudi 18 août 2011**

- 8 H : accueil des participants, vérifications d'identité des livrets et distribution des numéros.
- 8 H 30 : saut en liberté (sections 1, 2, 3 et 4).
A la suite épreuve de modèle en main.

- 14 H présentation montée.
En fin d'après-midi, proclamation des résultats et remise des prix.

**Annexe 1 : Présentation montée**.

Les poneys sont présentés montés par pelotons de 3 au maximum, (constitués dès le début des opérations en tenant compte de la disponibilité des cavaliers et cavalières) sur une piste en sable dont les dimensions approximatives sont 40 x 70 m.

Ils exécutent en reprise (si possible à distance déterminée) un enchaînement au trot enlevé avec grands cercles à chaque main et changement de main sur une diagonale, puis au galop sur chaque pied avec cercle et changement de main avec passage au trot permettant le changement de galop. La présentation se termine par une séquence au pas rênes longues.

L'objectif essentiel du jury est d'apprécier les allures de chaque poney (étendue, équilibre, souplesse) et non la précision d'un tracé volontairement très simple.

Cependant, si le niveau de dressage d'un poney est trop insuffisant ou si son comportement paraît dangereux, rendant sa conduite difficile ou créant du désordre dans le peloton, le jury en tiendra naturellement compte et pourra, si nécessaire, décider l'élimination.

**<u>Annexe 2</u> : saut en liberté.**

L'épreuve se déroule dans un rond d'Havrincourt.
Le profil de l'obstacle à sauter est modifié pour chaque poney dans l'ordre suivant :

1°) croisillon (2 sauts maxi)
2°) vertical appelé (3 sauts maxi)
3°) oxer (3 sauts maxi)

Une barre de réglage surélevée de 10 cm est placée avant l'obstacle à une foulée. Chaque éleveur pourra placer lui-même cette barre à la distance qui convient le mieux à son poney. Cette distance est généralement comprise entre 4,5 et 7 m.

Les cotes maximales sont fixées par section à :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Section 1 : | vertical | 65 cm | oxer | 60/65 cm | largeur | 60 cm |
| Section 2 : | vertical | 80 cm | oxer | 75/85 cm | largeur | 80 cm |
| Section 3 : | vertical | 90 cm | oxer | 85/95 cm | largeur | 90 cm |
| Section 4 : | vertical | 100 cm | oxer | 95/105 cm | largeur | 100 cm |

Les poneys sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée par les organisateurs ; le propriétaire est admis au milieu du rond.

A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

Les poneys peuvent, pour cette épreuve, être munis de protections (guêtres, cloches, bandes de travail).

**<u>Annexe 3</u> : présentation en main**

Elle s'effectuera d'abord à l'arrêt à 4 - 5 m devant le jury, les antérieurs d'aplomb et le postérieur côté jury en arrière de la ligne d'aplomb, la tête normalement soutenue, le dos tendu.
Puis au pas sous forme d'un aller et retour en ligne droite, le poney tenu du côté gauche et appuyé dans sa démarche par un(e) aide du même côté, avec chambrière ou cravache. Il s'agit pour le jury d'apprécier en particulier la qualité des aplombs.

Puis au trot sur une piste triangulaire de 15 m de côté environ.

Elle se termine comme elle a commencé, à l'arrêt (cf ci-dessus)

**<u>Annexe 4</u> : Barème des prix** *

Les poneys participant la même année à un concours national de race ne seront pas primés. Pour les autres candidats, dans chacune des quatre sections il est distribué un prix à chaque poney non éliminé par le jury en euros : Le prix est déterminé par la place obtenue dans la section en fonction du nombre de partants dans la section, que les sujets plus hauts dans le classement soient primés ou non.

**Dans l'attente de l'attribution des crédits 2011*

IFCE/Haras national de BLOIS / Direction territoriale Centre Ile de France
62, avenue Maunoury / BP 14309 / 41043 BLOIS cedex
eric.pocholle@haras-nationaux.ifce.fr / Téléphone : 02.54.55.22.89 / Télécopie : 02.54.74.86.93

**<u>Annexe 5</u> : quotas attribués par région**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alsace | 2 | Limousin | 2 |
| Aquitaine | 7 | Lorraine | 4 |
| Auvergne | 4 | Nord-Pas de Calais | 3 |
| Bourgogne | 5 | Rhône Alpes | 3 |
| Bretagne | 9 | PACA et Corse | 2 |
| Centre | 5 | Midi Pyrénées | 4 |
| Champagne/Ardennes | 2 | Pays de Loire | 9 |
| Franche-Comté | 2 | Normandie | 13 |
| Ile de France | 2 | Picardie | 3 |
| Languedoc-Roussillon | 2 | Poitou-Charentes | 2 |

Afin de laisser le maximum de souplesse dans la désignation, région par région, des participants au championnat, il n'est pas tenu compte des sections.

Faute d'inscription dans les délais prévus, les quotas non utilisés seront attribués aux régions les plus importantes (suivant le nombre de poneys immatriculés).

IFCE/Haras national de BLOIS / Direction territoriale Centre Ile de France
62, avenue Maunoury / BP 14309 / 41043 BLOIS cedex
eric.pocholle@haras-nationaux.ifce.fr / Téléphone : 02.54.55.22.89 / Télécopie : 02.54.74.86.93